



Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
101 Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts, QC J0K 1V0
Tél : 819-265-2046 Fax : 819-265-2481
info@saint-alexis-des-monts.ca

Aux propriétaires riverains concernés

Aux fins de **l'assistance financière du Ministère de la Sécurité publique (MSP)**, comme les sinistrés ne peuvent bénéficier d'un constat de dommages par un expert en sinistre à court terme dans le contexte actuel de la COVID-19, vous êtes invités à fournir à la municipalité les renseignements suivants :

- **Vos coordonnées complètes** (Prénom et nom du ou des propriétaires de la résidence principale, adresse de la résidence et adresse pour vous contacter si celle-ci est différente, numéro de téléphone, courriel, etc.)
- **Une confirmation de votre part à l'effet que :**
 - L'eau a atteint le terrain seulement;
 - L'inondation touche le sous-sol seulement;
 - L'inondation a atteint le niveau du rez-de-chaussée de la résidence.

Les informations doivent être transmises à

- sclement@saint-alexis-des-monts.ca
- ou communiquez au 819-265-2046 #2850 (sur les heures d'ouverture des bureaux administratifs).

Procédure concernant l'ouverture de dossiers de réclamation :

- Ouverture des dossiers de réclamation par le biais d'une prestation électronique de services s'adressant aux particuliers ou aux locataires d'une résidence principale, accessible au www.quebec.ca/inondation ou encore par téléphone au 1-888-643-AIDE (2433)

Consultez également notre site web au <https://www.saint-alexis-des-monts.ca/fr/services-aux-citoyens/securite-publique/mesures-d-urgence> pour obtenir des informations utiles pour savoir quoi faire **AVANT/PENDANT/APRÈS** une inondation !